Image not found or type unknown

Rupture congé parental par anticipation

Par **natalia laviolette**, le **25/08/2009** à **16:53**

Bonjour,

Je suis professeur d'anglais dans le privé (CDI mi-temps) et actuellement en congé parental jusqu'à février 2010. Suite à mon déménagement (déplacement professionnel de mon mari), je souhaiterai reprendre partiellement mon activité dans ma nouvelle région.
Est-ce possible ? Dois-je obligatoirement démissionner de mon employeur actuel ? Est-ce que je pourrai conserver mon congé parental sachant que je ne travaillerai que quelques heures dans la semaine ?

Par avance, merci de vos réponses.

Par **olysalaxe**, le **29/08/2009** à **17:17**

Bonjour,

Renseignez-vous auprès de votre CAF pour confirmation mais je pense que vous pouvez modifier votre congé parental, sachant qu'il y a possibilité de prendre un congé à tps plein ou à temps partiel.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés